

Une description plus détaillée du projet, considérant que le cerfa indique comme superficie globale 835,70 m², alors qu'il est indiqué sur le plan de masse une surface supplémentaire de 2889m² ;

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment recouvert de panneaux photovoltaïques et de volières recouvertes de panneaux photovoltaïques, à structure métallique RAL 7016 recevant des panneaux photovoltaïques RAL 5022.

Les façades Ouest et Nord du bâtiment seront recouvertes de bardage métallique de couleur gris.

Le bâtiment va servir à l'élevage de poules pondeuses et ovins (200) et au stockage de matériels agricoles.

Le bâtiment est d'une surface de 835,70m², le 2 889m² correspondent à la surface de panneaux photovoltaïques au niveau de la volière.

Le bâtiment sera implanté à 4.80m de la limite de propriété Nord, à 3.00m de la limite de propriété Ouest et à 10,26m des volières à créer. Les volières seront à 44,99m de la limite de propriété Est.

Un local à onduleurs de 4m² sera implanté sur la façade Nord du bâtiment, il sera réalisé en ossature métallique RAL 7016, recevant du bac acier RAL 5008.

Les eaux de pluies seront récoltées et infiltrées sur la parcelle.

La sécurité incendie est assurée par une bache à eau de capacité de 240m³.

La puissance produite totale (hangar +volière) sera de 770,20KWc.

Le plan masse du projet est présenté à la page suivante.

Une prise de vue du site actuel depuis la route et un photomontage du projet avec vue depuis cette route ;

Les photos suivantes présentent une prise de vue depuis le chemin d'accès au projet.

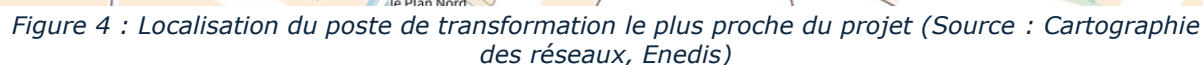


Figure 2 : Vue avant travaux



Figure 3 : Vue après travaux

La carte suivante présente la localisation du poste de transformation le plus proche du projet.



Un inventaire sommaire des espèces d'oiseaux présentes sur la parcelle concernée par le projet étant donnée sa contiguïté à la ZNIEFF de type I « Plaine de Pujaut et de Rochefort », et les mesures limitant l'impact du projet sur la faune et la flore si nécessaire ;

Un inventaire sommaire des espèces présentes sur la parcelle concernée par le projet étant donné la présence d'un corridor écologique, et des mesures plus détaillées permettant de limiter l'impact du projet sur la faune et la flore ;

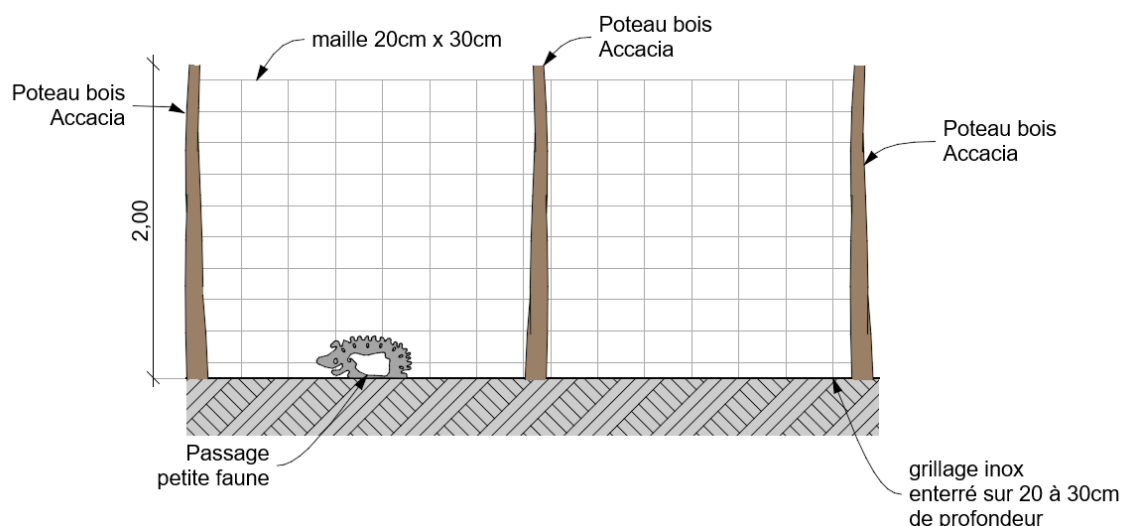
4



Figure 5 : Carte des zonages environnementaux

Toutefois les impacts sur la faune et la flore sont pressentis comme faibles car la mise en place des panneaux ne changera pas la nature du couvert végétal.

Les éléments naturels (arbres aux abords du site) favorables aux chiroptères et à l'avifaune des milieux boisés ne seront pas impactés. La typologie de clôture retenue est une clôture non occultante avec un grillage non enterré d'une hauteur de 2 m et des poteaux bois en Acacia. La clôture sera perméable à la petite faune avec des ouvertures régulières.



Le milieu naturel restera inchangé en phase d'exploitation car le projet sera dimensionné de manière à ce que le couvert herbacé perdure sous les panneaux. Concernant le milieu boisé, la végétation existante aux abords du site sera préservée.

Ainsi, les impacts suivants peuvent être identifiés sur chacune des composantes de l'environnement : les sols, l'hydrologie et les habitats / faune / flore.

1/ Les sols

Hormis les armoires électriques et les pieux, aucune artificialisation des sols, ne devrait être opérée. Le système de pieux battus sera privilégié pour faciliter la réversibilité des installations. Toutefois, en fonction de la nature des sols, une autre solution de fondation pourra être envisagée selon les résultats et les préconisations des études géotechniques.

2/ L'hydrologie

Aucune modification significative de l'hydrologie du site ne devrait avoir lieu avec le projet. En effet, la surface de ruissellement sur chaque module est d'environ 3 m². Les tables d'une même rangée seront espacées de 20 cm environ. Ces espacements permettront de laisser circuler les eaux de ruissellement.

De plus, le maintien en prairie des terrains sous les panneaux permet de maintenir une stabilité du sol qui permet de diminuer la vitesse des écoulements. Pour les prairies, le coefficient de ruissellement est généralement évalué entre 0,20 et 0,30. Ainsi, il est possible de conclure qu'entre 80 et 90% des eaux précipitées s'infiltrent.

Enfin, les panneaux sont surélevés par rapport au sol ce qui permet de ne pas intercepter les écoulements du bassin versant amont. Cependant, certains équipements de la centrale, tels que les armoires électriques, les pieux, et la citerne peuvent intercepter les eaux du ruissellement. Au vu de ces faibles surfaces, il n'apparaît pas d'impact significatif sur l'hydrologie du site.

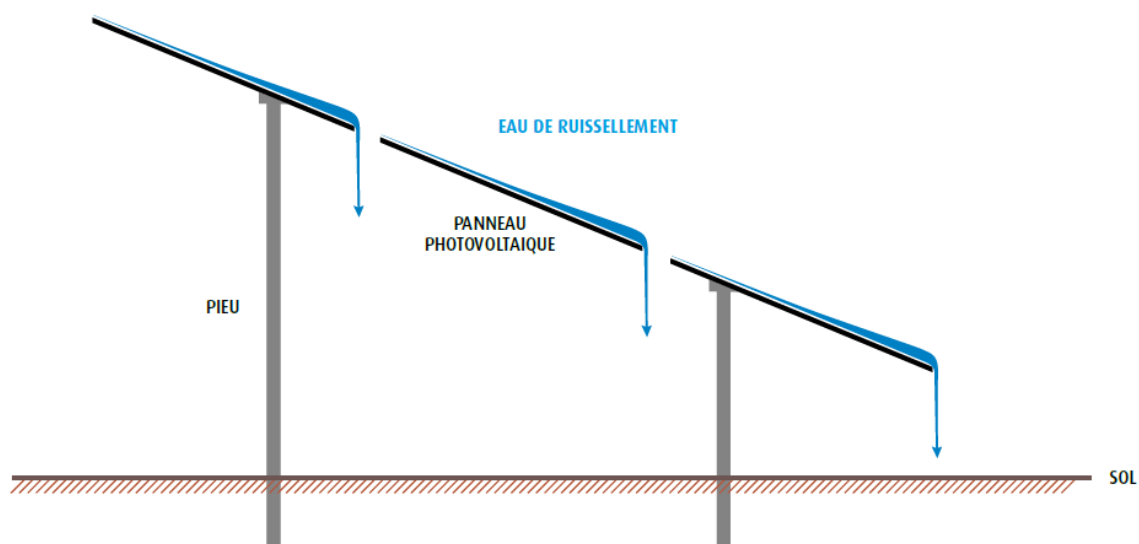


Figure 6 : Schéma de l'écoulement des eaux de pluie sur les modules (Source : Guide de l'étude d'impact des installations photovoltaïques au sol)

3/ Habitats / faune / flore

L'habitat naturel principal est un couvert herbacé, les enjeux possibles sont associés à une faune et une flore de milieu ouvert.

Les impacts sur la faune et la flore sont pressentis comme faibles car la mise en place des panneaux ne changera pas la nature du couvert végétal.

Les éléments naturels (arbres aux abords du site) favorables aux chiroptères et à l'avifaune des milieux boisés ne seront pas impactés. La typologie de clôture retenue est une clôture non occultante avec un grillage inox non enterré d'une hauteur 2 m et des poteaux bois en Acacia. Pour le passage de la petite faune, des ouvertures régulières seront réalisées.

Concernant la phase travaux un impact temporaire pourra avoir lieu sur la prairie cependant la mise en place d'un calendrier travaux sur les cycles de sensibilité écologique (Cf. figure 4) permettant ainsi d'éviter au maximum l'impact sur la faune et la flore.

Les travaux seront programmés de manière à être menés durant les périodes de moindre sensibilité pour la biodiversité. Le lancement des travaux et les phases les plus impactantes seront privilégiées durant les mois d'octobre et de novembre.

Table 1 : Tableau de phasage et période de sensibilité pour la biodiversité (Source : OFB)

Enjeux	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	types de travaux
flore													débroussaillage, taille, etc.
mammifères terrestres													débroussaillage
chiroptères													travail de nuit à proximité des routes de vols + gîtes
avifaune nicheuse													débroussaillage + travaux de nuit
reptiles													débroussaillage
amphibiens													débroussaillage + travaux de nuit + vérification état des clôtures
insectes													débroussaillage
eaux													fondations d'ouvrage d'art
													stockage temporaire en zone inondable sauf pistes provisoires

Tableau de phasage biodiversité.

■ Interdit ■ sensibilité forte ■ sensibilité moyenne ■ sensibilité faible

Afin de limiter au maximum les impacts possibles sur la biodiversité des mesures seront mises en place lors de la phase travaux et exploitation. Une étude géotechnique sera réalisée avant la phase construction pour adapter les fondations à la nature du sol. Les mesures de réduction et d'accompagnement sont présentées ci-dessous.

Table 2 : Identification des impacts et mesures de réduction associées en phase travaux

Catégorie	Impacts	Mesures	Description
Biodiversité	Altération faune/flore/habitat	Tableau de phasage et période de sensibilité pour la biodiversité	Le démarrage des travaux devra être réalisé en période moindre sensibilité pour la biodiversité. Les mois d'octobre et novembre sont à privilégier pour le démarrage des travaux et les phases les plus lourdes.

Catégorie	Impacts	Mesures	Description
			Cf. tableau ci-dessous.
		Sensibilisation des travailleurs	Promouvoir une sensibilisation environnementale auprès des conducteurs de travaux pendant la phase de construction
		Mise en place d'un suivi écologique du chantier	Les travaux seront suivis par un écologue indépendant et chargé environnement.
Sols	Tassement des sols	Balises du chantier	Les éléments de chantier suivants seront balisés de manière pérenne et visible : limites de site, pistes de circulation, base vie, éléments à conserver.
		Décompactage du sol	Si nécessaire, les voies de circulation des engins et autres surfaces compactées durant les travaux seront décompactées superficiellement en fin de chantier (passage d'une griffe).
	Erosion du sol	Limitation de la vitesse de circulation des engins	Limitation des vitesses de circulation des véhicules à 30km/h via la mise en place d'une signalisation adéquate (panneaux de vitesse, d'information pour les riverains, etc...).
	Modifications structurelles	Technologie adaptée	Utilisation de pieux battus (sous réserve des résultats de l'étude géotechnique)
	Poussière	Limitation des envols de poussière	Par temps secs, les pistes devront être arrosées afin de limiter les envols de poussière. Les éventuels dépôts de matériaux devront être bâchés ou arrosés dans le même but.
	Pollution des sols	Prévention des pollutions	Chaque engin de chantier disposera d'un kit anti-pollution. Les engins seront ravitaillés sur une surface étanche avec récupération des eaux usées. Les engins seront régulièrement entretenus (suivi avec carnet d'entretien). Des dispositifs de tri des déchets seront mis en place. Aucun stockage d'hydrocarbures ne sera fait sur site.
Habitats naturels	Destruction, altération et perturbation ponctuelle d'habitats	Préparation du site avant travaux	Les éléments pouvant servir de caches ou abris à la faune seront retirés avant le démarrage des travaux : tas de bois, de pierres ou de feuilles, grosses pierres, bâches, planches et autres déchets...

Catégorie	Impacts	Mesures	Description
			Les déchets et autres matériaux anthropiques seront envoyés vers une filière de traitement adaptée.
Flore	Risque de propagation des espèces invasives	Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	Nettoyage des véhicules en entrée et sortie de site. Une gestion adaptée au mode de propagation des espèces présentes sera appliquée.
Faune	Pollution lumineuse	Eclairage adapté	L'éclairage du site en phase chantier ou exploitation sera adaptée à ne pas nuire à la biodiversité via le choix de couleurs chaudes (du jaune au rouge) et via l'orientation vers le sol des dispositifs.
	Coupure de cheminement	Evitement des pièges mortels	Les trous créés seront rebouchés ou comblés immédiatement. Les dépôts de matériel pouvant servir de refuge à la faune seront surélevés ou bouchés (ex : tubes).
		Clôture perméable	Mise en place d'une clôture perméable à la petite faune avec des ouvertures régulières

Table 3 : Identification des impacts et des mesures d'évitement et de réduction en phase d'exploitation

Catégorie	Impacts	Mesures	Description
Biodiversité	Altération faune/flore/habitat	Suivi écologique	Mise en place d'un suivi écologique avec un bureau d'étude
Flore	Altération ponctuelle de la flore	Maintien du sol à l'état naturel sous les panneaux	Si nécessaire, création de noues/micro-barrage GNT en dessous des panneaux photovoltaïques pour faciliter le ruissellement et l'infiltration des eaux de pluie
Faune	Dévalorisation du lieu pour certaines espèces	Préservation des éléments arborés en bordure	Conservation des éléments arborés avec un entretien adapté si besoin et conservation des corridors écologiques aux abords du site
	Dégradation de l'état de conservation de certains habitats	Maintien du sol à l'état naturel sous les panneaux	Le sol en place sous les panneaux ne sera pas modifié par la mise en place du projet
		Maintien des éléments naturels aux abords	Conservation des corridors écologiques aux abords du site

Il semble intéressant de notifier que l'implantation d'une centrale photovoltaïque peut entraîner des impacts positifs pour certains taxons à savoir :

- Impact positif pour les petits mammifères (zone de refuge, d'alimentation et de reproduction)
- ;

- Impact potentiellement positif pour l'avifaune (zone clôturée limitant la prédation des couvées) ;
- Impact positif pour les reptiles (zone favorable pour la thermorégulation, les déplacements et l'alimentation)

Le positionnement du projet par rapport au plan de prévention des risques d'inondation et le respect des prescriptions du PPRI ;

La partie de la parcelle la plus à l'est est concernée par le zonage rouge d'inondation, zones de franc-bord. Dans cette zone les nouvelles constructions sont interdites. Dans le cadre du projet, aucune nouvelle construction, n'est envisagée dans cette zone, le bâtiment ainsi que la volière seront implantés hors de ces zones. Seule la bâche à eau sera positionnée dans cette zone.

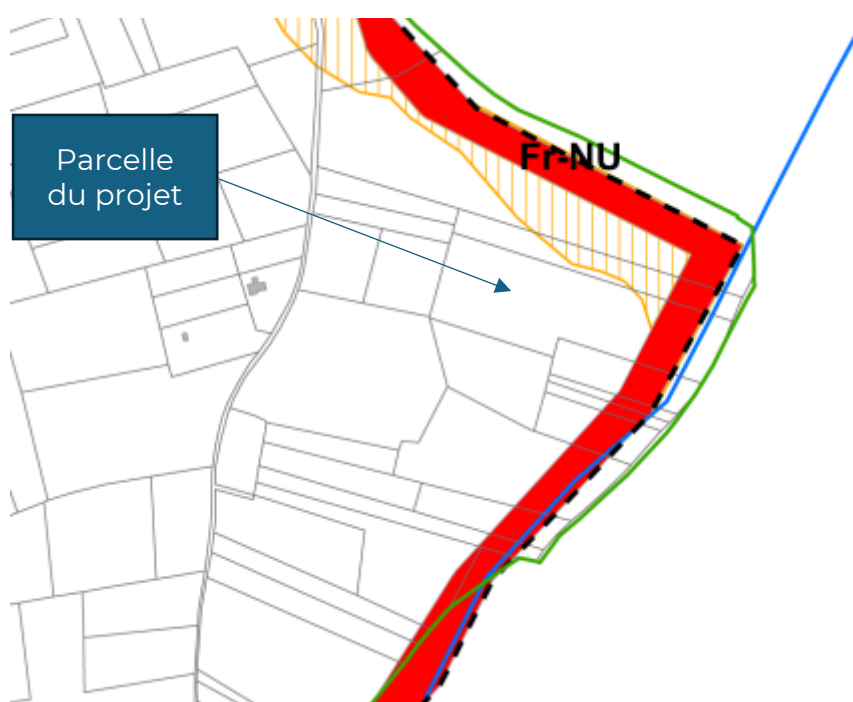


Tableau du zonage réglementaire du risque inondation

ENJEU	Zonage débordement			Zonage ruissellement			Zonage mixte
	Secteur centre urbanisé Ucu	Autre secteurs urbanisés U	Secteur non ou peu urbanisé NU	Secteur centre urbanisé Ucu	Autre secteurs urbanisés U	Secteur non ou peu urbanisé NU	ZAC GARCIN
ALEA	Nouvelle construction interdite Extension interdite			Nouvelle construction interdite Extension interdite			
Franc-bord							
Aléa Fort ou Indifférencié (ruissellement) Hors franc bord	Rd - Ucu	Fd - U	Fd - NU	Fr - Ucu	Fr - U	Fr - NU	
Aléa Modéré Hors franc-bord	Md - Ucu	Md - U	Md - NU	Mn - Ucu	Mr - U	Mr - NU	
Aléa Résiduel (débordement) hors franc-bord	Rd - Ucu	Rd - U	Rd - NU				

Figure 7 : Carte du PPRI au droit du projet